



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2025-05

PUBLIÉ LE 16 MAI 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2025-05-12-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES **??** Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture **??** et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative **????** (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-12-00007

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Mylène TESTUT-NEVES
Directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière
administrative

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, **en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions
régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État
dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Mme Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure
générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°IDF-2024-08-21-00002 du 21 août
2024 portant délégation de signature à Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et
interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière
administrative,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice
régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de
signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral N°IDF-2024-08-21-00002 du 21 août 2024
susvisé est exercée par :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et
interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les
matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Filipe SANTOS, chef de mission, pour ce qui concerne la mission du pilotage stratégique,
- Mme Emilie CAVAILLES, cheffe de service pour ce qui concerne le service régional de
l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à
Mme Anne-Laure LAVAL, adjointe à la cheffe de service ;

- Mme Claire FUENTES, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Clara GOOSSAERT, adjointe à la cheffe de service ;
- Mme Fanny HERAUD, cheffe du service, pour ce qui concerne le service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Vladimir TARDY, adjoint à la cheffe de service ;
- Mme Anne RICHARD, cheffe du service, pour ce qui concerne le service régional de la formation et du développement. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Fatiha LOUNICI, adjointe à la cheffe de service ;
- M. Arnaud CHATRY, chef du service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Claire VILLEDARY, adjointe au chef de service.

Article 3 : L'arrêté n°IDF-2024-12-12-00005 du 12 décembre 2024 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques).

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

SIGNE

Mylène TESTUT-NEVES